

IV

Faveurs obtenues

St Léon, 7 juillet 1900.

Monsieur le Gérant,

Une mère de famille vient d'obtenir la parfaite guérison de deux enfants dont la maladie paraissait tout à fait incurable, en promettant de faire publier cette faveur dans les Annales du T, S Rosaire.

Eternelle reconnaissance à celle que l'on invoque sous les titres de Consolatrice des Affligés et Reine du T. S Rosaire.—D. L. DESCHESNES.—NICOLLET : Ma petite fille ayant été frappée de para'ysie, j'invoquai N. D. du Rosaire, avec promesse de publication. A peine eus je fait cette promesse qu'elle reprit l'usage de ses membres, et c'est avec la plus vive reconnaissance que je m'acquitte de ma promesse : UN ABONNÉ —ST CÉLESTIN : L'état de mon petit garçon, malade depuis plusieurs semaines, malgré les soins du médecin allait toujours en empirant. Nous lui fîmes porter la médaille du T S. Sépulcre, avec l'offrande de 0.25 cts. pour le saint Tombeau. Aujourd'hui, il jouit d'une bonne santé. Reconnaissance à N. D du T. S. Rosaire : B.—ST PIERRE-LES-BECQUETS : L'été dernier, mon mari tomba malade d'une maladie grave. Après avoir promis un Pèlerinage